

Compte rendu du Conseil Municipal

Du mardi 24 juin 2014

Absent excusé : Mr LEDAUPHIN

14/15 présents

Nous souhaitons la bienvenue aux nombreuses personnes extérieures présentes à ce conseil. Nous exprimons notre bonheur de voir des citoyens s'intéresser à la vie communale.

En raison de la présence du public venu essentiellement, on la sait, pour la réforme des rythmes scolaires, nous proposons de modifier l'ordre des points du jour. Nous l'acceptons unanimement. Le point numéro 3 sera vu en point numéro 1. Le reste se décalera dans la logique des suites.

RYTHMES SCOLAIRES

Un bilan de notre sondage à destination des familles des enfants scolarisés est présenté. Nous avons souhaité ce sondage qui résultait de notre conseil municipal extraordinaire où nous étions encore dans le « flou » quant à la décision ou non d'appliquer les TAP.

- 153 élèves dans notre école pour 108 familles,
- 87 réponses pour 129 enfants,
- 8 réponses anonymes,
- 3 réponses sans indication du nombre d'enfants,
- 6 familles ont tout réfuté,
- Pour les TAP : 87 réponses pour 55 familles,
- Prévission de 90 enfants en TAP,
- Retour au domicile dès 15h45 : 77 réponses pour 22 familles,
- ALSH seul sans TAP : 83 réponses dont 17 familles POUR et 66 familles CONTRE,
- 20 familles ne se sont pas exprimées.

Si les TAP étaient appliqués, nous proposerions l'obligation d'y participer ; si tel n'était pas le choix des familles, sur la période 15h45-16h30, il ne serait pas mis en place un ALSH annexe.

Si les TAP étaient proposés, nous facturerions 17 €/trimestre. Viendraient en sus, le tarif ALSH ordinaire et habituel.

Nous abordons maintenant la réflexion sur les embauches pour palier à notre sous-effectif d'encadrement.

Nous nous renseignerons pour embaucher une personne à la mission locale. Nous aurions en conséquence, des aides financières de l'Etat. Une autre personne pourrait être embauchée sur 4h/semaine.

Aussi, nous augmenterons les heures de nos employées actuelles qui ne sont pas à temps plein.

Il y aura des conséquences financières sur notre budget de fonctionnement, mais espérons un quasi équilibre avec l'aide de l'Etat (évalué à 9000 €). Même si nous n'avons pas le PEDT, nous nous renseignons quant à l'aide de la CAF. **Un PEDT en cours ? A suivre...**

Pour le vote, nous proposons la mise en place des TAP à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, la facturation de 17 €/trimestre aux familles inscrites pour lesdits TAP et l'embauche de deux personnes sans pour autant que cela se termine par 2 ETP (équivalent temps plein).

Nous délibérons :

**Pour : 11
Contre : 01
Abstention : 02**

Les renseignements sur les embauches sont en cours. Aussi, une réunion a eu lieu mercredi 2 juillet dernier avec le personnel, la commission RH et le directeur de l'ALSH.

PERSONNEL 1

Nous devons délibérer sur l'embauche jusqu'au mois d'octobre 2014 de Madame BOUDONNET Muriel, recrutée en urgence suite à la démission de la remplaçante de Madame COULANGE, Marie GARRY partie sur la commune de SAINT HILAIRE DU MAINE (raison CDI).

Madame BOUDONNET est recrutée aux indices de la FPT réglementaires.

Nous proposons au vote, le recrutement de Madame BOUDONNET dans les conditions susnommées.

Nous délibérons :

**Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00**

PERSONNEL 2

Nous devons délibérer sur la demande de Madame BOULAY Emmanuelle qui embauchée sur notre commune a obtenu son concours d'ATSEM (*réf courrier joint en amont du conseil*). Elle demande que nous validions son concours. L'année dernière, elle avait obtenu un refus de notre collectivité pour les raisons suivantes :

- Si nomination d'ATSEM, elle ne pourrait plus faire de ménage.
- Cela engendrerait un coût supplémentaire à notre commune.
- Un concours ne vaut pas nomination immédiate dans la collectivité ; le concours est national.
- Si l'école n'était pas pérenne, nous ne pourrions la reclasser ailleurs.

Nous proposons au vote, la demande de nomination de notre employée Emmanuelle BOULAY

Nous délibérons :

Pour : 01
Contre : 08
Abstention : 05

Je ne l'ai pas encore reçue, mais lui ai dit oralement que je la recevrai très prochainement.

DROIT DE PREEMPTION

Nous devons délibérer sur deux ventes de maisons.

- Rue serpentine : Vente du logis familial à Monsieur DUBOIS
- Rue aventurine : Vente du logis familial à Monsieur BIZET

Nous proposons au vote, les deux ventes sans vouloir préempter sur ces deux dernières n'y trouvant pas d'intérêts publics.

Nous délibérons :

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

REPAS DES AINES

Tous les ans, le repas des aînés a lieu le deuxième samedi du mois de septembre. Cette année ce sera le dimanche 14 septembre 2014 à partir de 12h00.

Nous proposons plusieurs possibilités :

- Dans la salle communale, service par les conseillers accompagnés de leurs épouses et/ou époux et le repas confectionné par notre cuisinier communal
- Au restaurant du village
- A la salle avec le restaurateur

Nous décidons de faire la première proposition qui plait aux aînés.

Les invitations vont partir dès lundi car il y a une erreur sur le bulletin qui prévoit ce repas le 8 septembre. C'est une coquille sur le bulletin.

ALSH

Nous devons voter les tarifs des camps de cet été. Il se déroulera sur AMBRIERES LES VALLEES.

Deux tarifs :

- Tranche 1 : 135 €
- Tranche 2 : 140 €

Nous proposons au vote, ces deux tarifs. Un ajout, 15 % de majoration pour les enfants qui sont hors de notre commune.

Nous délibérons :

**Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00**

Les inscriptions sont closes. 30 enfants y participeront.

TARIFS CANTINE/GARDERIE

Nous devons voter les tarifs de la cantine et de la garderie.

Nous proposons au vote, malgré les augmentations des charges, de délibérer sur la non-augmentation des tarifs pratiqués sur l'année scolaire 2013/2014

Nous délibérons :

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

SALLE COMMUNALE

Il nous est demandé de modifier ce que nous pratiquons actuellement pour les locations de la salle communale concernant les ordures ménagères.

Nous souhaitons augmenter les tarifs des locations de 10 € en lieu et place de la délibération antérieure (2 € d'abonnement et le tarif de la levée)

Durant le débat, il est remarqué et noté :

- Les containers fonctionnent
- Le tri ne serait plus fait si nous mettions une poubelle spécifique

Nous proposons de délibérer sur le maintien de ce qui est appliqué actuellement ; 2 € d'abonnement 0.84 € / ouverture ; même si pour la comptabilité c'est plus compliqué.

Nous délibérons :

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Rémy COUSIN, notre intendant de la salle, a été mis au courant.

VC 107

Nous devons délibérer sur « que faisons-nous pour la VC 107 ? »

Propositions :

- Ne faire qu'une intervention / an
- Faire un arrêté communal interdisant les PL
- Faire un courrier aux riverains, aux laiteries et aux marchands d'aliments (mettre en copie l'arrêté)
- Renseigner MOULAY (élus) et les riverains de nos décisions
- Mettre des panneaux d'interdiction aux PL
- Ne pas poser de barrière (pour le moment, car une idée d'une barrière au centre du chemin a été amorcée)

Nous proposons de délibérer sur ces éléments susnommés.

Nous délibérons :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 01

L'arrêté est en cours de préparation. Les panneaux seront achetés en passant par Monsieur QUELLIER.

QUESTIONS DIVERSES

Boucles de La Mayenne

Nous avons été sollicité pour faire un départ d'étape le samedi (étape dite « reine »). Il faudrait approximativement 5000 € de budget (inscription, repas des coureurs et bénévoles, vin d'honneur etc.).

Nous pensons que ce serait une bonne idée, mais au regard de nos finances (peux de partenaires nous subventionneraient) et de la décision prise pour les TAP (imaginons la réaction des gens si nous « tiquions » pour les TAP et acceptions les boucles de La Mayenne ? Nous refusons cette demande. Dommage tout de même !

Tournoi de football

Nous avons été sollicités pour financer des lots à l'occasion du tournoi de football du village. Plutôt que d'offrir un trophée, nous choisissons pour cette année, 6 bons d'achats à INTERSPORT. 10 € / bon. Donc 60 € de budget.

Chat errant

Un chat errant, voire sauvage, crée le trouble sur le secteur de la résidence OCEANE. Nous ferons le nécessaire.

Battue aux corbeaux

Un battue a eu lieu sur MONTINCON et se profile également sur CHAMBELLANT.
La battue s'est déroulée le 26 juin. Moins fructueuse semble-t-il qu'à MONTPINCON.

Tracteur KUBOTA

Le devis de réparation étant onéreux, nous attendons la période estivale pour savoir ce que nous en ferons. Peut-être effectuer les réparations puis le vendre pour n'acheter qu'un tracteur seul (sans option tonte).

Circulation dangereuse

Au sein des lotissements, il est fait la remarque du critère de dangerosité suite à la circulation jugée rapide des véhicules de tourisme. Il faudra que la commission « voirie » se charge de faire établir un diagnostic avec l'appui de la DDT.

Peinture au sol

Les devis sont en cours.

Ecole

La pose du film sera effectuée par l'entreprise LAUNAY MENUISERIES
Les luminaires de quelques classes viennent d'être remplacés. Un tableau a aussi été inversé.

Bouche d'égout

Une bouche d'égout semblait poser un problème de sécurité car des enfants déplaçaient cette dernière et rentraient dedans.

Le nécessaire a été fait.

Concours du fleurissement

Le jury communal se déplacera le mercredi 2 juillet pour définir les lauréats.
Le jury est passé et a eu quelques idées nouvelles (réf : mail de Sandrine). A suivre...

Transport des enfants de BELGEARD (ALSH mercredi)

Les enfants de la commune de BELGEARD qui fréquentent notre ALSH le mercredi, seront acheminés par le car scolaire du CG53. Ils arriveront vers 13h15. Des phases de réflexions par les élus de BELGEARD s'effectuent pour savoir s'ils mettent un accompagnateur pour l'aspect sécuritaire et encadrant.

Prochain Conseil le Mardi 22 juillet 2014 à 20h15